



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Savoie

DMEL/SMS

Réf N° 2023/1002

Affaire suivie par :

Annita CHAN-TAVE, Cheffe division des moyens du 2nd degré
et des élèves

Sandrine ARANDEL, division des moyens du 2nd degré et des élèves

Sylvie BLANC, service social en faveur des élèves

Tél : : 04 57 08 70 06

Mél : absenteisme73@ac-grenoble.fr

D.S.D.E.N 73

131, avenue de Lyon
73000 Chambéry

Chambéry le 2 octobre 2023

Le directeur académique
des services de l'éducation nationale de la Savoie

à

Mesdames et messieurs les directeurs et
personnels enseignants du 1^{er} degré public et privé

s/c Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Monsieur le directeur diocésain

Objet : Procédure de suivi des signalements absentéisme – année scolaire 2023-2024

Références : Circulaire interministérielle relative à la prévention de l'absentéisme scolaire n° 2014-159
du 24-12-2014

La prévention de l'absentéisme scolaire constitue une priorité qui doit mobiliser tous les membres de la communauté éducative. Elle se fonde sur le dialogue avec les parents d'élèves dans le suivi de la scolarité de leur enfant et sur l'accompagnement des familles, parfois très éloignées du monde de l'école, dans un esprit de coéducation.

La procédure départementale de suivi des signalements absentéisme a été renforcée, en particulier par l'instauration d'une commission départementale, et vous trouverez en annexe :

- la circulaire départementale,
- la fiche de signalement numérisée,
- le schéma de suivi des signalements absentéisme.

Je compte sur votre engagement et celui de vos équipes pour améliorer encore le suivi des élèves et des familles. Mes services sont à votre disposition pour tout conseil ou renseignement complémentaire.

*A votre disposition par ensemble nous
équipes et nous éducatif.*

En - ensemble,

Bien cordialement,


François COUX